

# La concertation pour le SRCE

---

Atelier thématique n°2

*Outils et mesures  
pour prendre en compte  
les enjeux de continuité écologique  
à l'échelle communale*

13 décembre 2011



# Vos interlocuteurs





**Caroline Vendryes**

Chef de la mission "trame verte et bleue"

**Jean-Marc Bernard**

Chargé de mission "planification et biodiversité"



**Vincent Hulin**

Chargé de mission biodiversité

**Hélène Colas**

Chargée de mission territoriale



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE





**Jean-Christophe Kovacs**  
**Thomas Sauzon**

### **Quelques références**

- ✓ Cartographie de la TVB de la Bourgogne préalable à l'élaboration du SRCE
- ✓ Cartographie du SCoT Sud 54 du département de Meurthe-et-Moselle
- ✓ Analyse de la TVB pour les SCoT du Val Maubuée (77) et de Cergy-Pontoise (95)
- ✓ Révision de l'inventaire ZNIEFF sur plusieurs départements d'Ile-de-France
- ✓ Programmes de recherche COPAFAUNE et « Couloir de vie » sur les continuités écologiques et la fragmentation de l'espace...

## **Quelles missions ?**

- **Identification des composantes de la TVB**
- **Identification des enjeux**
- **Définition des mesures et outils de mise en œuvre**
- **Rédaction du SRCE**

### Quelques références

- ✓ SRCE Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon
- ✓ Plan Biodiversité de la Ville de Paris, Charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne

*Une intervention dans la continuité du séminaire de lancement du SRCE IDF en oct. 2010*

## Quelles missions ?

- Animation
- Communication
- Cohérence du processus de concertation

# La démarche SRCE

*Une vision d'ensemble pour comprendre le rôle des ateliers thématiques*



# Le SRCE : la traduction régionale de la Trame verte et bleue

---

**Un document  
d'aménagement du territoire**

- Révisable tous les 6 ans
- Co-élaboration État/Région
- Comité régional TVB



**une stratégie  
un cadre d'intervention  
une dynamique  
d'acteurs**

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des enjeux écologiques **ET** des activités socio-économiques
- Cohérence des politiques sectorielles

# Le SRCE : son contenu

---

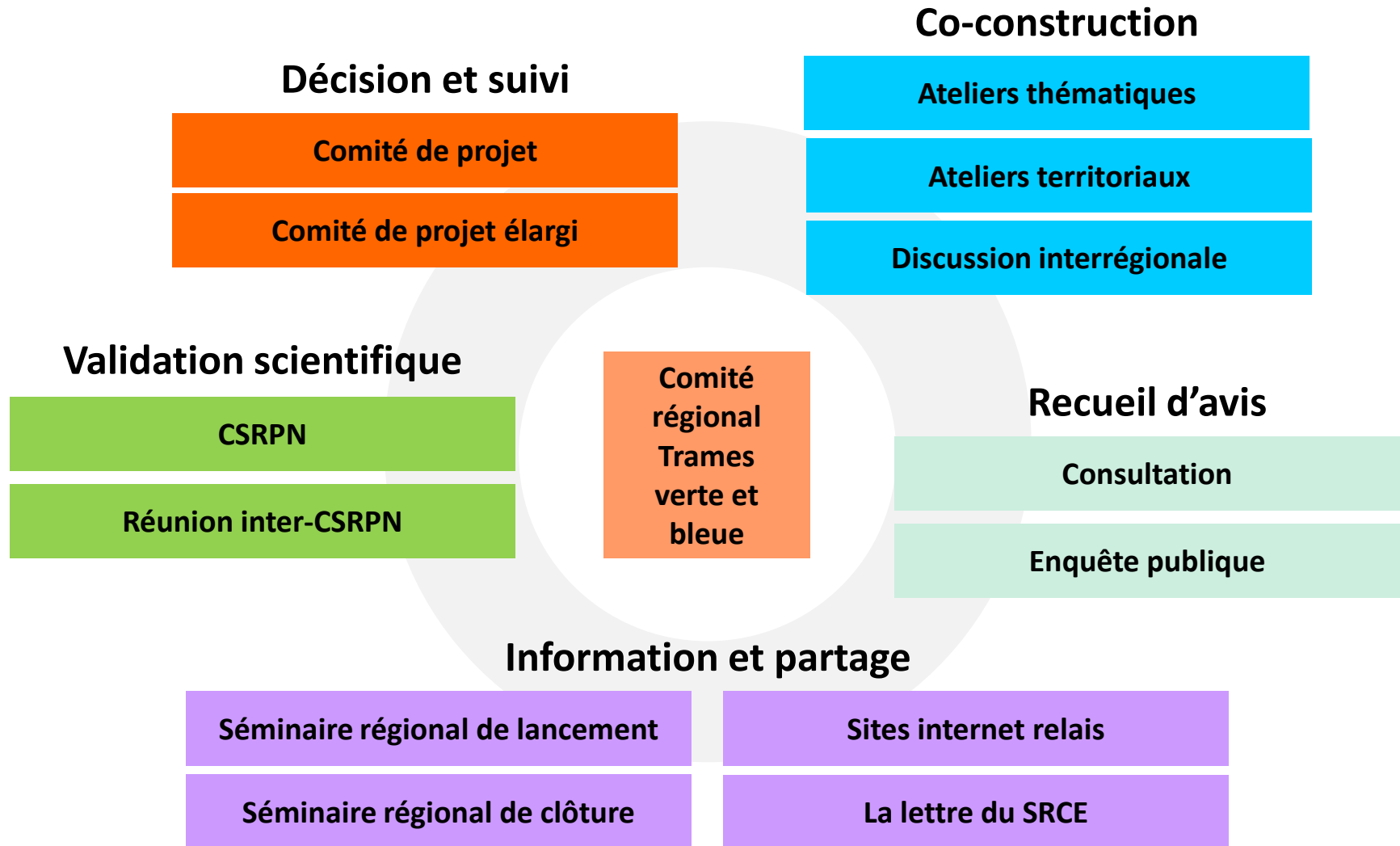
- a. les **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- b. les **composantes** de la Trame Verte et Bleue
- c. une **cartographie** de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région
- d. les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- e. les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques



# Le SRCE : son calendrier

- 
- **2009 - 2010** 4 Clubs des continuités
  - **22 octobre 2010** Séminaire de lancement du SRCE
  - **Janvier 2011** Lancement de l'étude
  - **5 octobre 2011** Installation du CRTVB
  - **Décembre 2011-juin 2012**  
Ateliers techniques thématiques et territoriaux  
Réunions interrégionales
  - **Août-octobre 2012** Information des communes et consultation
  - **Décembre 2012-avril 2013** Enquête publique
  - **Printemps 2013** Approbation du SRCE
  - **Printemps 2013** Séminaire régional

# Le SRCE : une démarche concertée



# Les ateliers thématiques : périmètres

## Co-construction

Ateliers thématiques

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale

Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique :

1. à l'échelle intercommunale → 13 décembre 2011 (matinée)
2. à l'échelle communale → 13 décembre 2011 (après-midi)
3. dans les infrastructures linéaires
4. dans les espaces urbains et périurbains
5. en zone agricole
6. en milieu forestier
7. dans les milieux aquatiques et les zones humides

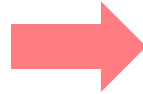
# Les ateliers thématiques : objectifs

## Co-construction

Ateliers thématiques

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale



**Objectif** : construire la liste des outils et mesures susceptibles de permettre la mise en œuvre du SRCE

*NB. Le cadre réglementaire est exclu de cette réflexion régionale.*

1 à 3 réunions par atelier thématique, en fonction des besoins :

- ✓ **1<sup>ère</sup> série de décembre 2011 à mars 2012** : élaboration de la liste des mesures prioritaires et identification des outils à mobiliser
- ✓ **2<sup>ème</sup> série de mai à juin 2012** : analyse des propositions réalisées pour répondre aux besoins d'outils exprimés

# Les ateliers thématiques : la valorisation de leur contribution dans le SRCE

Les contributions des ateliers alimenteront notamment les volets d et e du schéma :

- d. les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- e. les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques

La forme que prendront ces volets reste à définir, avec vous, et en lien avec les orientations nationales qui proposent d'élaborer :

- un catalogue de mesures
- un zoom sur des actions prioritaires et définies précisément
- un point sur les acquisitions de connaissances à réaliser

**Vocabulaire :**  
un outil permet / facilite / encourage la mise en œuvre d'une mesure.

# Notre programme



# Ordre du jour

**L'objectif : identifier les mesures de mise en œuvre du SRCE les plus adaptées aux enjeux franciliens ET les outils nécessaires à leur mobilisation**

14h	Accueil des participants
14h30	Exposé introductif : les liens entre SRCE et démarches communales
14h45	Débat sur les mesures prioritaires en Ile-de-France et approfondissement de leurs conditions de mise en œuvre
16h45	Conclusion de la matinée : la restitution des débats, les prochaines échéances



# Des questions sur la démarche ?





# Exposé introductif

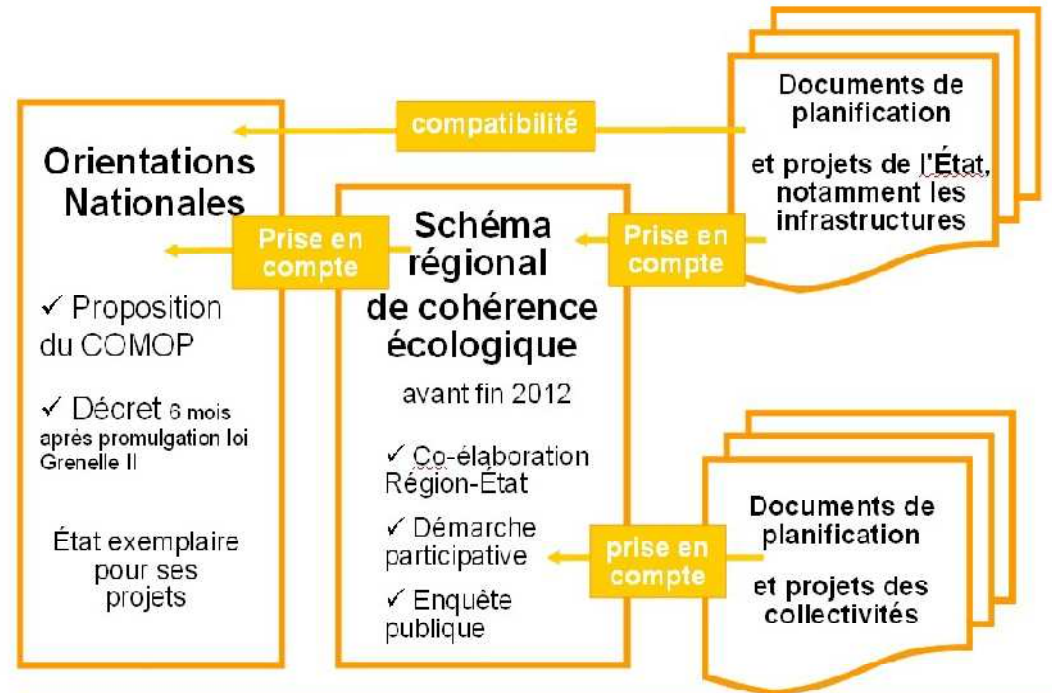


# SRCE et démarches communales

## Quels liens réglementaires ?

Les documents de planification et projets des collectivités devront prendre en compte les résultats du SRCE :

- reprendre les éléments du schéma
- les compléter et les préciser



Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.

Le SDAGE intègre la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

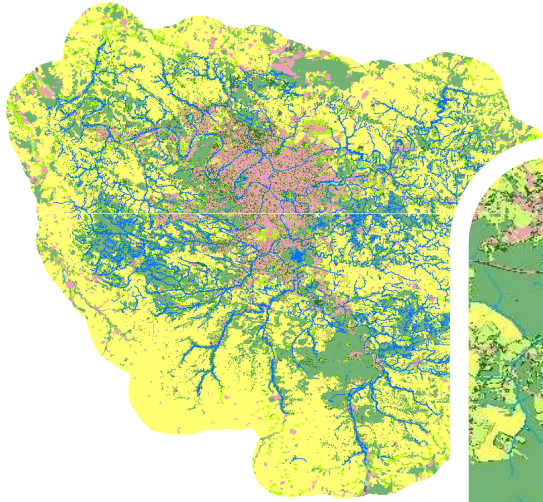
# SRCE et démarches communales

## L'emboîtement des échelles

Exemple de thématique						
Document	Echelle d'analyse	Bocage/haie	Espaces agricoles	Trame herbacée	Zones humides	Cours d'eau
<b>SRCE</b>	1/100000 au 1/50000	Grands ensembles bocagers régionaux	Délimitation des grands terroirs agricoles, des zones d'élevage...	Grands ensembles riches en prairies, friches, pelouses et/ou landes	Grandes zones humides régionales	Cours d'eau principaux
<b>SCOT</b>	1/25000	Secteurs bocagers avec diverses densités de haies	Délimitation des unités agricoles, des ensembles prairiaux	Délimitation des prairies, pelouses, landes... > à quelques ha	Ensemble des zones humides > à quelques ha, des secteurs riches en mares...	Prise en compte du chevelu secondaire
<b>PLU/PLUi</b>	1/10000 au 1/5000	Réseau de haies, alignements d'arbres et arbres isolés	Délimitation des parcelles agricoles et prairiales	Prise en compte des bandes enherbées, des clairières...	Cartographie des petites zones humides rivulaires, des mares et mouillères	Ensembles des écoulements locaux : cours d'eau temporaires, fossés...

# SRCE et démarches communales

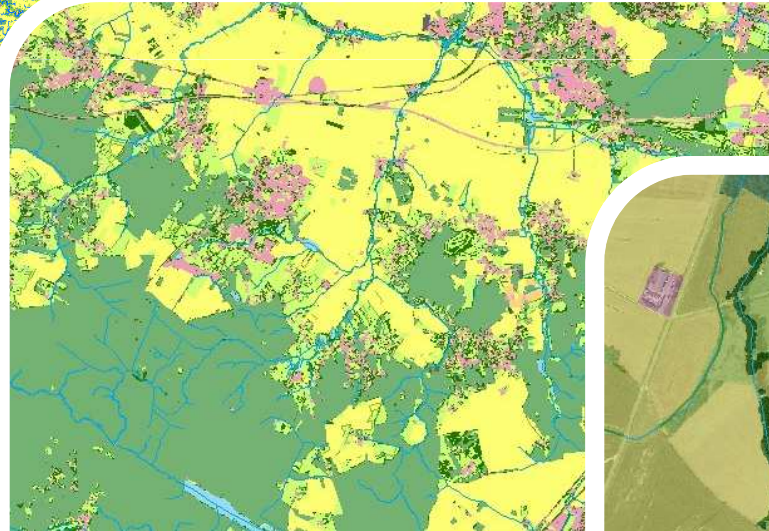
## L'emboîtement des échelles



### SRCE

1/100 000 au 1/50 000

Ex. Grands ensembles bocagers régionaux



### SCoT

1/25 000

Ex. Secteurs bocagers avec diverses densités de haies



### PLU/PLUi

1/10000 au 1/5000

Réseau de haies, alignements d'arbres et arbres isolés

# *SRCE et démarches communales*

## *Le point sur le contexte francilien*

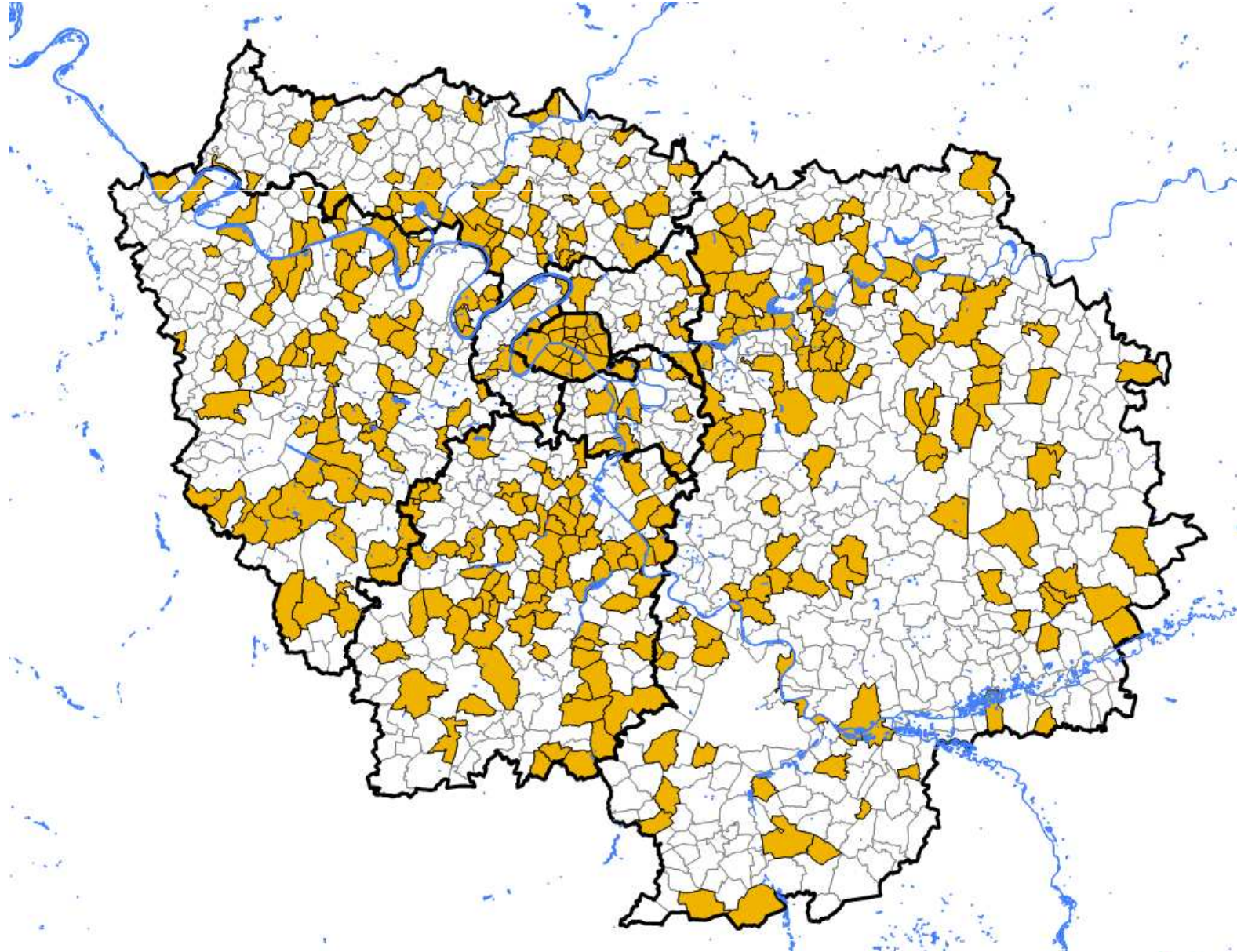
---

- Au moins 350 PLU en cours d'élaboration dont environ 80 soumis à EE
- En moyenne 10 - 12 PLU lancés par mois
- 2 à 3 ans d'élaboration voire plus...



# SRCE et démarches communales

## Les PLU en cours d'élaboration (octobre 2011)



# Mesures prioritaires en Ile-de-France

*Identification et analyse de leurs conditions  
de mise en œuvre*



# *SRCE et démarches communales*

## *Les familles de mesures envisageables*

---

### **Nos principales sources :**

- Le projet de Guide n°4 du COMOP consacré à l'urbanisme
- Le Guide méthodologique SCoT et TVB en Midi-Pyrénées
- Une analyse de différentes expériences menées en Ile-de-France et ailleurs en France (SCoT Grenelles)



# SRCE et démarches communales

## Les familles de mesures envisageables

Les mesures pouvant être prises dans le cadre d'un PLU	Les autres mesures mobilisables à l'échelle communale
Dans le règlement spécifique à chaque PLU	Mettre en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)
Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	Promouvoir des baux ruraux à clause environnementale
	Passer des contrats de territoires avec les associations cynégétiques et les agriculteurs
	Passer des contrats Natura 2000 avec des propriétaires
	Mener des actions auprès des gestionnaires d'infrastructures pour éliminer des obstacles à la circulation de la faune ou valoriser des continuités
	Mener des actions locales auprès d'autres propriétaires institutionnels et gestionnaires d'espaces

# *SRCE et démarches communales*

## *La règle du jeu*

---

**Pour chaque famille de mesures, 2 exercices :**

- 1. Compléter la liste des mesures envisageables**
- 2. Identifier les outils** qu'il faudrait mettre à la disposition des acteurs dans la région pour qu'ils mettent en œuvre (davantage) ces mesures

# Les mesures pouvant être prises dans le cadre d'un PLU

## Dans le règlement spécifique à chaque PLU

Identifier et délimiter des sites à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique, assortis à des prescriptions de nature à assurer leur protection (article L.123-1-5° du code de l'urbanisme)

Identifier et localiser des terrains cultivés dans les zones urbaines à protéger et inconstructibles (article L.123-1-5° du code de l'urbanisme)

Identifier de façon précise les corridors qui doivent être pérennisés à travers les zonages de type Nco, Aco, Nb, Nt, Ab (article R.123-9 alinéa 4 du code de l'urbanisme)

Classer en EBC les bois ainsi que les arbres isolés, les haies, plantations d'alignement qui le nécessitent (article L.130-1 du code de l'urbanisme)

Mentionner sur chacun des documents graphiques les éléments de la TVB pour justifier les prescriptions prises et lui assurer un statut opposable

# Les mesures pouvant être prises dans le cadre d'un PLU

## Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Interdire ou soumettre à des conditions particulières certaines occupations ou utilisations du sol, selon chaque type de zonage (aménagement des abords, implantation des bâtiments ainsi que les plantations et les clôtures)

Mettre en place des servitudes concernant la protection d'éléments naturels, la réservation d'emplacements dédiés à la création d'espaces verts ou encore la protection de terrains cultivés en milieu urbain

Réglementer le transfert du COS afin de concentrer dans un même secteur géographique des constructions prévues sur plusieurs espaces différents, ce qui limite le mitage et libère des espaces naturels

Réglementer la nature et le type de clôtures, et ainsi recommander des barrières ayant une certaine perméabilité vis-à-vis de la faune

Réglementer l'utilisation de végétaux locaux afin d'améliorer la biodiversité

# Les autres mesures mobilisables à l'échelle communale

## Les autres mesures mobilisables à l'échelle communale

Mettre en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)

Promouvoir des baux ruraux à clause environnementale

Passer des contrats de territoires avec les associations cynégétiques et les agriculteurs

Passer des contrats Natura 2000 avec des propriétaires

Mener des actions auprès des gestionnaires d'infrastructures pour éliminer des obstacles à la circulation de la faune ou valoriser des continuités

Mener des actions locales auprès d'autres propriétaires institutionnels et gestionnaires d'espaces

# Conclusion



# La suite des échanges

---

L'envoi d'un compte-rendu synthétique de nos échanges et la mise à disposition de la présentation sur le site de la DRIEE et l'espace JAHIA du Conseil Régional

Une seconde réunion de cet atelier thématique entre mai et juin 2012

La possibilité de faire part de vos propositions complémentaires aux adresses suivantes :

**[caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr)**

**[vincent.hulin@iledefrance.fr](mailto:vincent.hulin@iledefrance.fr)**



# Merci pour votre attention

Pour mieux répondre à vos attentes, merci de remettre à la sortie les questionnaires évaluatifs remplis...

